

Annexe aux plans d'études en sciences du sport et de la motricité

Dispositions de transition 2015

Accepté par la Faculté des Sciences le 26 mai 2015

Dispositions de transition 2015

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-es dont le programme de référence (branche principale ou branche complémentaire) est dans un plan d'études antérieur à 2015, soit:

- Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, option santé–performance–recherche (BSc-Sport-SPR)
- Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, option enseignement (BSc-Sport-E)
- Branches complémentaires (BCo) en sciences du sport et de la motricité
 - BCo-Sport60
 - BCo-Sport30

La révision 2015 des plans d'études en sciences du sport et de la motricité a pour conséquence des changements de codes, de dénomination ou de nombre de crédits ECTS pour une UE. Celle-ci conduit à des démarches particulières notamment pour l'inscription au cours et à l'examen pour l'unité d'enseignement ci-dessous.

L'étudiant-e qui doit suivre PY.0101 selon son plan d'études remplace cette UE par PY.0110 et PY.0111.

UE selon l'ancien plan d'études			ECTS	UE selon le nouveau plan d'études			ECTS
PY.0101	Physiologie et physiopathologie des grandes régulations I		6	PY.0110	Physiologie et physiopathologie des grandes régulations, partie I		3
				PY.0111	Physiologie et physiopathologie des grandes régulations, partie II		3